

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 59 (1921)
Heft: 22

Artikel: Le feuilleton : Berthe Bernard : (suite)
Autor: Héritier, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-216440>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ratifs pour drapeaux de sociétés, vitraux d'église, etc.

» Dans le choix de ces armoiries, la plupart des communes ont procédé méthodiquement, mais d'autres ont consulté des personnes incompétentes ou ont établi des armes nouvelles alors qu'il en existait d'anciennes. Or, le choix de ces armoiries communales doit être minutieusement étudié, par des personnes versées dans la question, à ces divers points de vue, afin que les armes adoptées aient une signification historique, qu'elles soient conformes aux règles établies en cette matière, qu'elles se prêtent aux différentes applications qu'on en peut attendre (sceaux, drapeaux, vitraux, sculptures, etc.), qu'elles puissent, enfin, devenir promptement populaires.

» Aussi l'Etat de Vaud n'a-t-il pas manqué de s'intéresser à cette question. Déjà en 1899, il chargeait M. le pasteur Ch. Ruchet, à Syens, de recueillir les empreintes de tous les sceaux communaux qu'il pouvait retrouver. M. Ruchet a publié deux recueils de ces sceaux et un supplément vient de paraître. Continuant ses efforts dans le même sens, le Département de l'Instruction publique vient de constituer une *Commission des armoiries communales*, composée de personnes compétentes, entourée de tous les documents possibles. Le Département invite de façon pressante les communes désireuses de rechercher leurs anciennes armes ou d'en adopter de nouvelles, de s'adresser exclusivement à cette Commission (Archives de l'Etat) qui est chargée d'étudier les questions posées par les municipalités, de renseigner celles-ci et, éventuellement, de les guider. Cette Commission est, outre, chargée d'établir un répertoire qui sera déposé aux Archives et dans lequel elle fera figurer les armoiries communales qui sont consacrées par un usage ancien, ou qui auront reçu son approbation.

» La Commission est formée de MM. Maxime Raymond, archiviste cantonal (int.), président; Frédéric Dubois, rédacteur des *Archives héraldiques suisses*, Jacques Lamunière, directeur de l'Agence *Publicitas*, André Kohler, professeur; et Théodore Cornaz, héraldiste, tous membres de la Société suisse d'héraldique.»

Merci, madame. — Un soir vers les 11 heures, un généreux citoyen « rapportait » au logis conjugal un sien ami qui, selon sa fustige coutume, venait de s'égarer dans la vigne du Seigneur. Or la dame du logis était une maîtresse femme dont, en pareille occurrence, il n'était pas prudent d'affronter le courroux. Quelle ne fut donc pas la surprise de l'ami officieux, lorsque celle-ci l'accueillit avec les démonstrations de la plus vive reconnaissance :

— Oh! monsieur, vous êtes trop bon, je ne puis pas assez vous remercier... Vous prendrez bien un verre de vin?...

— Merci, Madame, je n'ai fait que mon devoir, et vous ne me devez pas de remerciements pour cela.

— Comment! je remerciais cordialement celui qui m'apporterait un jambon, un rôti de porc, et je n'exprimerais pas toute ma reconnaissance à l'homme généreux qui m'apporte toute la bête!



BERTHE BERNARD

(Suite.)

Deux enfants! Quand la jeune femme manquait au rendez-vous, Georges Vaudroz, qui sous couleur de vacances, s'était installé à Territet, courait chez Berthe pour savoir la cause de son absence. Mais, aussitôt les idées de Berthe changeaient; elle voulait sortir. Il se prêtait gracieusement à ce caprice et y mettait même quelque hâte. Tous deux, en effet, semblaient désireux de fuir les murs discrets de la maison, cette solitude trop complaisante, comme s'ils eussent trouvé plus de sécurité sous le grand ciel, à la vue du lac azuré, ou, même, dans les bois de Chillon où, fort souvent, leur fantaisie les conduisait, pas à pas, dans les jolis sentiers ombreux, bor-

dés de ronces et de taillis, où les pervenches et les muguetts conversent en un langage que seuls ils entendent... ou peut-être, aussi, les amoureux. Dans les quelques instants qui précédaient leur départ, s'ils parlaient, si leurs regards se rencontraient, ils sentaient, tout à coup, les mots trembler sur leurs lèvres... Berthe, embarrassée, baissait la tête. Georges, déconcerté, hésitait.

— Pourtant, proposait-il, si nous restions? Il fait bien chaud aujourd'hui.

Mais elle refusait, nerveuse.

Alors, ils parlaient sans ajouter rien. Au retour, à la brune, devant la porte de Berthe, alanguis tous deux par la marche, ils avaient peine à desserrer leurs mains...

* * *

Et six semaines passèrent sans que rien vint modifier leurs rapports. Berthe souffrait. Mille résolutions contradictoires la hantaient. Elle aimait, elle se savait aimée et ils n'en étaient encore venus à aucune explication. C'était délicat. C'était difficile. Leur position vis-à-vis l'un de l'autre rendait les choses plus ardues par suite de l'ancienne amitié de Jules Bernard et de Georges Vaudroz. Il fallait pourtant que cette situation se dénouât. Georges, lui-même, si calme, si pondéré, ne pouvait la supporter davantage. Sa résolution fut prise. Une résolution d'enfant déçu: il partirait, voilà tout. Donc, il écrivit son acceptation à l'Université de Berne et, le jour suivant, il annonça cette nouvelle à Mme Berthe.

C'était à la fin de leur promenade, devenue maintenant presque quotidienne. Inconsciemment, ils étaient allés, jasant et devisant, jusqu'à l'entrée de la Tour-de-Peilz, puis, toujours lentement, dédaignant le temps qui passe et le soleil qui fuit, ils étaient revenus à Clarens, et là, au lieu de se séparer, comme ils en avaient coutume, ils prirent, d'un commun accord, le petit chemin qui longe la Baie et aboutit au quai, à ce quai, où quelques années auparavant, ils s'étaient rencontrés pour la première fois.

Le soleil s'abaissait vers le Jura et, peu à peu, disparaissait derrière les cimes. La nuit sournoise, maintenant, s'insinuait. Après la journée chaude, l'heure mauve enveloppait la rive. Heure douce à respirer, dans l'apaisement qui tombe de la lumière atténuée, dans la caressante fraîcheur qu'elle verse sur les fronts attiédés. Berthe et Georges s'assirent au bord du quai, sous un de ces reposoirs fleuris qui, de loin en loin, mettent un bouquet multicolore à la bordure de granit.

— Comme c'est beau! murmura la jeune femme.

Le soir tombe. La brise ride à peine l'eau du lac. Les lanternes de quelques péniches, les fanaux de quelques yachts, le phare d'un canot automobile, qui passe, rapide comme une flèche de feu, tout cela scintille et jette sur l'eau un merveilleux semis d'étoiles. Au loin, dans la brume, les lumières des villages et des cités savoisiennes. Parfois, sur les hauteurs, à mi-chemin des cimes, un feu plus vif éclate, décelant le bivouac d'un alpiniste en route pour les hauts pâturages. Et la pensée monte, curieuse, sympathique, vers ces inconnus dont une heure de vie est souvent révélée par la flamme des broussailles et du bois mort.

* * *

Déjà les cloches des tables d'hôte ont sonné le rappel des appétits; les pensionnaires se sont esquivés vers les toilettes obligatoires et vers les smokings indispensables. Sur le quai, des groupes et des couples vaquent, au hasard, sans but, absorbés par la paisible jouissance de l'heure présente, oublieux des labours et des soucis quotidiens. Les steamers, sur le lac, ont allumé leurs feux, et les sabords éclairés donnent au bateau l'apparence fantastique d'un serpent de rubis sillonnant l'onde assombrie. L'heure s'enténêbre et frissonne. C'est la nuit.

Timidement, incertaine — elle est si bien, près de lui, en face de ce tableau superbe, si bien, si bien — elle dit :

— Je crois qu'il est l'heure de rentrer.

Ils se lèvent. Plus timidement encore, elle demande :

— Nous nous reverrons... avant...

Ici, sa voix se brise un peu, ses lèvres tremblent...

— Avant votre départ?...

— Assurément... Je reviendrai, d'ailleurs... Berne n'est pas au bout du monde...

Elle répète d'une voix maintenant lointaine :

— ...Pas au bout du monde.

— Et puis, reprend Georges, il y aurait quelque chose de beaucoup... de beaucoup plus simple...

— Quoi donc? Parlez!

— Mon Dieu! m'accompagner... ne plus nous quitter, dit Georges en lui tendant la main.

Et c'est alors l'événement prévu, redouté et souhaité. Elle est dans ses bras, blottie, heureuse comme jamais.

— Vous m'aimez donc? demande-t-il.

— Oui, c'est horrible, c'est plus fort que moi... Je suis vaincue. Ah! si vous saviez combien j'ai lutté!

— Et moi donc!... Depuis bien longtemps...

— Depuis?

— Mais, depuis le jour où je vous ai vue, ici même, sur ce quai, il y a six ans.

— Comment! même du vivant...

— Oh! Berthe, vous ne l'auriez jamais su!

G. Héritier.

FIN

En classe. — Un de nos collégiens s'en allait en vacances.

— Je voudrais aller à Berne, dit-il au conducteur.

— Quelle classe?

— Cinquième littéraire.

Au plus fin. — Certain campagnard, peu en faveur auprès du conseil de sa commune, sollicita de cette autorité un certificat de bonnes mœurs en vue d'obtenir un droit de pinte. Le certificat lui fut octroyé, mais conçu en termes tels, que notre homme n'obtint pas l'autorisation demandée. Il ne se rebuta pas pour si peu. Six mois plus tard, il renouvela sa demande à son conseil communal, prétextant, cette fois, une place de domestique qui lui était offerte dans un canton voisin. Pour le coup, le conseil fut si heureux de se débarrasser du citoyen, qu'il lui délivra un certificat qui ne laissait rien à désirer. Quinze jours après, la pinte était ouverte et messieurs les conseillers eux-mêmes ne se faisaient pas tirer l'oreille pour aller s'y attabler.

Du tac au tac. — Ah! monsieur le régent, disait un inspecteur d'école à un magister de village, j'ai appris sur votre compte des choses qui ne me font pas plaisir. Vous vous adonnez à la boisson; vous passez toutes vos soirées au cabaret à boire et à jouer avec des paysans, hem! hem!...

— Tout ça, c'est des calomnies, monsieur l'inspecteur, et il ne faut pas croire tout ce que les gens disent. Si je croyais, moi, tout ce que j'entends dire sur votre compte, hem! hem!...

LES SPECTACLES

GRAND THEATRE. — Dimanche 29, dernière de *La Traviata*, opéra en quatre actes de Verdi, dont l'interprétation, nous l'avons constaté à la première, est supérieure.

Lundi 30, troisième et dernière représentation populaire avec *Les Armailles*.

Mardi 31, soirée de clôture définitive de la saison avec *Madame Butterfly*, tragédie japonaise en trois actes, de Giacosa, musique de Puccini. Cet ouvrage est chanté par toute la troupe lyrique.

ROYAL BIOGRAPH. — Cette semaine, une nouvelle œuvre suédoise: *La vengeance de Jacob Vindas* drame moderne en trois actes, de la série Swenska; *La cité des chiffons* et *Le retour*, les deux derniers épisodes des *Gamines de Paris*; *Les fêtes de Joinville*, dernier film officiel de l'école de Joinville, et *Gaumont-Journal* avec ses actualités mondiales.

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE PHOTO-PALACE - LAUSANNE
1, Rue Pichard Rue Pichard,

Vermouth NOBLÉSSE
DÉLICIEUSE GOURMANDISE

SE BOIT GLACÉ G. 462 L.

Rédaction: Julien MONNET et Victor FAVRAT.
J. MONNET, édit. resp.
Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.